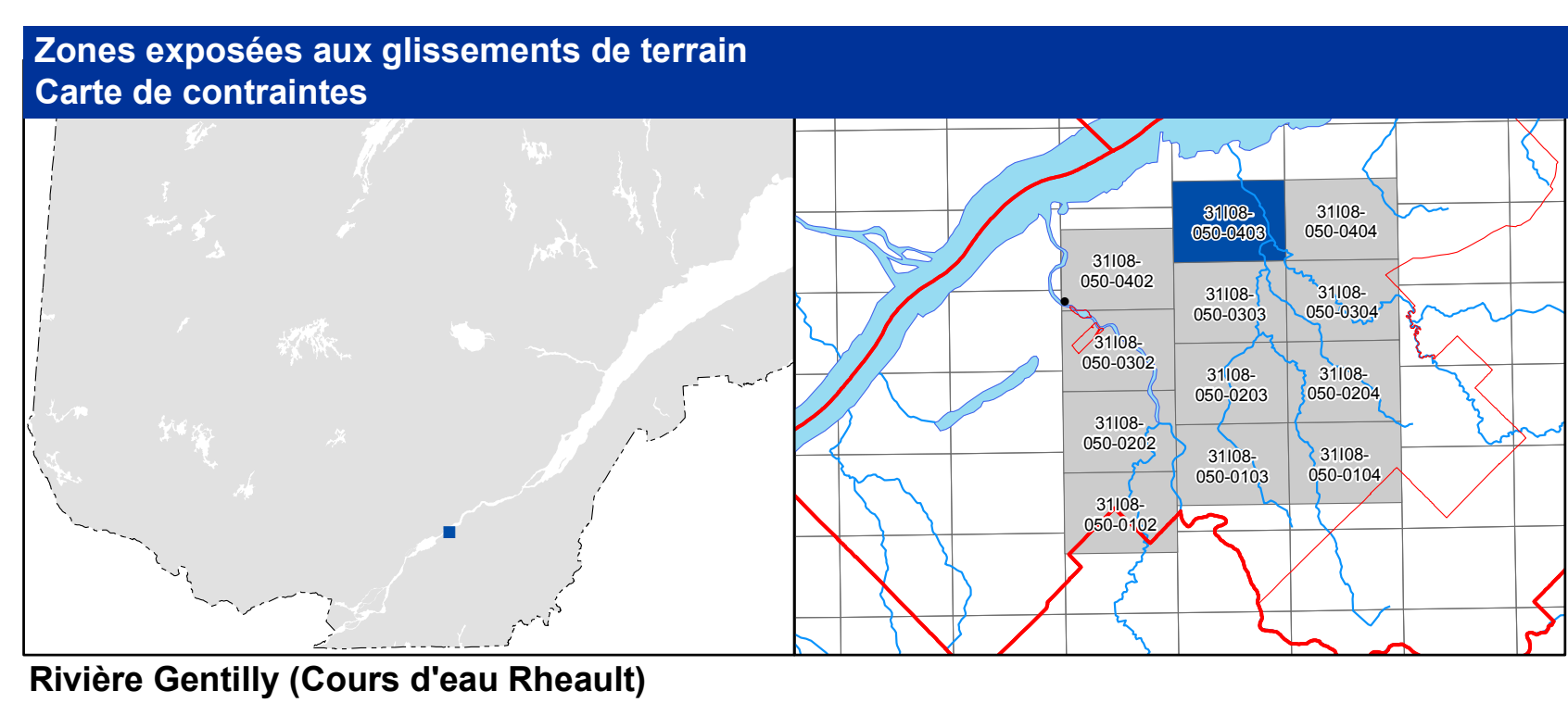


Rivière Gentilly (Cours d'eau Rheault)

31108-050-0403



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- RA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- NA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- NS1** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- NS2** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique
- NH** Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique

— Sommet du talus
— Base du talus

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1_{Sommet}** RA1_{Sommet}: Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés au sommet des talus, pouvant être entraînés par un glissement de grande étendue
- RA1_{Base}** RA1_{Base}: Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1_{Sommet}
- RA1-NA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue
- RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hydrologiquement être affectée par des glissements de grande étendue

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire qui doivent appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement de terrain approché et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

La détermination des zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs a été effectuée par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune au début des années 80. Les limites de ces zones ont été réajustées en fonction d'une compilation récente des cicatrices de glissements de terrain.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à devenir sujet à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique: Ellipsoïde GRS 80
Système de référence géodésique: NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique: Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes: Système de coordonnées planes du Québec (SCOPE), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central): 73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur): 0°
Facteur d'échelle: X: 30 800 mètres; Y: 0 mètre; 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 3 000 cm sur le terrain, soit 30 mètres)

1:9 000

Sources

Données
Zone de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs: 1986
Zone de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs: 8 mai 2004

Orthophotographie aérienne à l'échelle de 1:40 000: 020600003 - 50 - 66 - 68

Réalisation
Production: Ministère des Transports du Québec
Direction du laboratoire des chaussées
Service de la géotechnique et de la géologie
Version: 1.0 (juillet 2008)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3^e trimestre 2008

Organisme
Ministère des Transports du Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

Transport Québec

31108-050-0403